

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

Bureau du Conseil d'administration

Réunion du 4 juin 2025

Délibération n°16/2025

Établissement Parc national de Port-Cros

**Tarifs de l'établissement public du Parc national de Port-Cros :
Captations audiovisuelles, prises de vues et tournage**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les tarifs relatifs aux captations audiovisuelles, prises de vues et tournage de l'établissement public du Parc national de Port-Cros, annexés à la présente délibération.

La présidente,



Isabelle MONFORT

	Tarifs applicables en avril, mai, juin et septembre. (-30% de novembre à mars)	
	Forfait ½ journée (4h) en € TTC	Forfait journée (8h) en € TTC
Reportages d'actualité ou missions du Parc national	Gratuit	Gratuit
Longs et moyens métrages	1500	3000
Courts métrages, documentaires	1000	2000
Emission TV – rediffusion manifestations sportives et culturelles	1000	2000
Promotion des produits et services autorisés en cœurs	1000	2000
Films institutionnels à usage interne	500	1000
Tournages artistiques et autres	500	1000

Surcote et conditions particulières :

Equipe > 5 personnes	Pas de surcote pour une équipe de 1 à 5 personnes, 50 €/j/pers au-delà de 5 (exemples - 6 personnes : 50€/j en sus ; 7 personnes = 100€/j en sus...)
Prise de vue aérienne	Non autorisée
Prise de vue de nuit	Non autorisée

Taux d'exonération maximum soumis à la décision de la Directrice :

Partenaires conventionnés, institutions, et administrations publiques : 50%

Autres : 35% applicable sur le 4^e jour de tournage et jours qui suivent.

(ces réductions n'étant pas cumulables)

Ces tarifs s'entendent hors présence obligatoire des agents de médiation du/ou formés par le Parc national.

Cet accompagnement est rendu obligatoire :

- Lorsqu'il s'agit d'un sujet sur le Parc national : les agents assurent l'accompagnement ou confie cette responsabilité à un partenaire qualifié.
- Lorsqu'il s'agit d'un sujet hors missions Parc national : des médiateurs spécialement formés par le Parc national accompagnent les équipes de productions sur site et font le lien avec les équipes de terrain du Parc national.

Un devis sera proposé aux équipes de tournage et donnera lieu à un engagement dix jours avant le tournage.

Le montant de l'accompagnement par un partenaire qualifié s'élève à 500 € TTC par jour (une personne encadrante) comprenant les frais de déplacements et de mission sur site.